



Le San Mya Infos Compte-rendu du Conseil Municipal Mardi 15 septembre 2026

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Robin FORISSIER - Claudine FARGIER
Cédric BECKER – Anthony TISSEUR - Marie-Anick NICLOU
Claudine CHOLLET-GRANJON – Michel FAURE - Tom HEBBAZ
Antoine MAGAT – Cédric NICLOU – Elodie PADET – Sophie ROUCHON

Absente et excusée :

Brigitte ROLLAND, pouvoir donné à Marie-Anick NICLOU.

A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est
- Avenant à la convention de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence assainissement collectif avec la CCFE
- Rénovation appartement au-dessus de la mairie : entreprises retenues
- Achat et renouvellement du matériel pour les services techniques de la commune
- Première décision modificative du budget principal 2026 de la commune
- Mise à jour de la longueur de voirie intégration du Chemin de la Gimond
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- PLU : arrêt du projet
- Subvention exceptionnelle à l'association des Saint-Fêtards.
- Questions diverses



Nouveau site internet :
<https://saintmedardenforez-42330.fr/>

N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal
en Page 2.

AGENDA

Jeudi 8 octobre à 13 h 30

- Marche pour tous.
Rendez-vous sur le parking à l'entrée du Bourg

Jeudi 8 octobre à 19 h en mairie, sur inscription

- Réunion publique avec Mutualia (mutuelle communale)

Jeudi 15 octobre de 16 h 30 à 18 h 30 en mairie

- Elections du nouveau CME (Conseil Municipal des Enfants)

Vendredi 16 octobre à 20 heures en mairie

- Réunion Associations - Mairie

Samedi 17 octobre

- Banquet des classes

Jeudi 29 et vendredi 30 octobre

- Atelier SLAM

Samedi 31 octobre de 15 h 30 à 18 h à la salle d'animation

- Jeu du Loup Garou (à partir de la 4^{ème}) sur inscription.

Mardi 3 novembre à 20 heures

- Conseil Municipal

Jeudi 12 novembre à 13 h 30

- Marche pour tous.
Rendez-vous sur le parking à l'entrée du Bourg

Samedi 14 novembre à 12 heures à la salle d'animation

- Repas des aînés



FOREZ-EST ET LES BIBLIOTHÈQUES PRÉSENTENT

FOREZ-EST communauté de communes

Ateliers de SLAM POÉSIE

avec LATRIBUTDUVERBE

Dans le cadre du projet "Voix d'ados, voix de territoire"

pour les 10 → 15 ans

"Viens écrire ton premier slam et partage-le devant ton public!"

"DU STYLO AU MICRO"

Les ados des territoires ruraux ont des choses à dire sur leur vie, leur environnement, leurs joies et leurs questions. Le SLAM leur offre un cadre bienveillant pour mettre des mots sur leurs ressentis et oser prendre la parole en public.

Jeu. 29 oct.
Salle d'animation
Saint-Médard-en-Forez
10h - 12h
14h - 16h

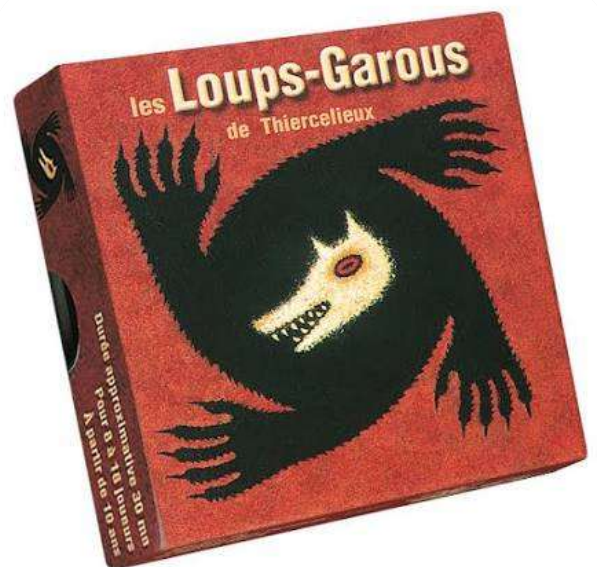
Ven. 30 oct.
Salle d'animation
Saint-Médard-en-Forez
10h - 12h
14h - 16h

Restitution à 18h30

Pour plus de renseignements ou une préinscription, merci de contacter Dominique Cohuet Pallandre - 06-89-81-00-95 ou domicohuet@orange.fr

Information auprès de la communauté de communes au 06-01-70-36-07 / culture@forez-est.fr

Logos: La Région Loire, Forez-Est, Saint-Médard-en-Forez, etc.



Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes de Forez-Est

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente le rapport d'activité de la CCFE de l'année 2025. C'est une vision complète de toutes les actions par l'EPCI. Il retrace les grandes étapes et les temps forts de l'année précédente aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire tout au long de l'année :



- ✚ Chiffres clés du territoire : 42 communes, 66 011 habitants, 242 km², taux de chômage de 5,7 % (66 011 habitants au 1^{er} janvier 2025)
- ✚ Faits marquants de l'année : 2025 a été marquée par le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » à la Communauté de Communes Forez-Est (effectif au 1^{er} janvier 2026), un travail conséquent sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et la fermeture de la piscine Forez Aquatic en août pour une réhabilitation ambitieuse (réouverture prévue en 2027).
- ✚ 222 agents avec 76.6 % de femmes.
- ✚ Budget principal : 34.9 M€ de dépenses de fonctionnement, 37.9 M€ de recettes, 10.4 M€ d'investissement.
- ✚ Lancement du diagnostic du PLUi (financé à 355 000 € par l'Etat).
- ✚ 2 225 certificats d'urbanisme, 622 permis de construire instruits.
- ✚ Gestion des déchets : 8 625 tonnes d'ordures ménagères, 220 000 visites en déchèteries.
- ✚ Projets structurants : Réhabilitation de Forez Aquatic, aménagement de la gare de Veauche, future crèche de Rozier-en-Donzy
- ✚ Petite enfance : 330 places d'accueil collectif
- ✚ Forez Aquatic : 53 952 passages avant fermeture, 600 adhérents à l'école de natation.
- ✚ Tourisme : 6 100 personnes touchées par les actions culturelles, 98 085 nuitées touristiques, 2^{ème} édition du Grand Jeu Forez-Est (200 commerçants, 21 communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend acte à l'unanimité, de la présentation de ce rapport d'activité.

Avenant à la convention de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence assainissement collectif avec la CCFE.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service entre la Commune de Saint-Médard-en-Forez et la Communauté de Communes de Forez-Est pour l'exercice de la compétence assainissement collectif. Cet avenant ajuste les frais de fonctionnement, porte le temps annuel d'exploitation de 407,8 h à 437,8 h, maintient le taux horaire à 25 €, et intègre 30 h supplémentaires pour les missions d'entretien des abords et espaces verts de l'ouvrage « Boues activées ≤ 1000 EH ». Le montant annuel est ainsi réévalué à 10 945 €. (EH : Equivalent Habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver les termes de l'avenant, d'approuver la modification des dispositions financières et la modification de l'annexe à la convention.

Rénovation appartement au-dessus de la mairie : entreprises retenues

Monsieur Tom HEBBAZ, élu, expose la nécessité de rénover intégralement l'appartement communal situé au-dessus de la mairie, conformément aux règles du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions du Code de la commande publique. Les devis examinés permettent de retenir plusieurs entreprises pour des travaux de faïence, plomberie, chauffage, maçonnerie, électricité, chape et plâtrerie-peinture, pour un montant total de 38 536,21 € HT (soit 40 739,73 € TTC). A noter que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Corps d'état / Nature des travaux	Artisan / Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Faïence et sol salle de bain – crédence cuisine – WC	CREASOL – M. OULED ALI Hosni	4 793,00 €	4 793,00 €
Plomberie – sanitaire – chauffe-eau	BISSARDON PLOMBERIE CHAUFFAGE	5 693,00 €	6 262,30 €
Chauffage – climatisation	BISSARDON PLOMBERIE CHAUFFAGE	3 657,00 €	4 216,40 €
Linteau métallique – découpe cloison	VEYRE MAÇONNERIE	2 050,00 €	2 255,00 €
Électricité	GUY RABUT	3 635,00 €	3 635,00 €
Chape fluide pour plancher chauffant	LEAD CHAPES	3 400,00 €	3 740,00 €
Plâtrerie – peinture cloisons	ALEX LAVERROUX	15 308,21 €	15 838,03 €
TOTAL		38 536,21 €	40 739,73 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le principe de réalisation des travaux de rénovation de l'appartement, de retenir les artisans et entreprises présentés au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer les devis et le cas échéant, toutes subventions ou aides financières susceptibles de contribuer au financement de cette opération.

Achat et renouvellement du matériel pour les services techniques de la commune

Monsieur Robin FORISSIER, 2^{ème} adjoint, présente au conseil municipal la situation du tracteur communal New Holland TD5 de 2020, qui totalise aujourd'hui près de 3 000 heures de fonctionnement. Depuis son acquisition, ce matériel a donné entière satisfaction et n'a nécessité, jusqu'à présent, aucune dépense importante en dehors de son entretien courant. Néanmoins, les premiers signes de vieillissement commencent à apparaître, notamment au niveau de la direction assistée, et plusieurs interventions pourraient devenir nécessaires à court ou moyen terme. La commune se trouve aujourd'hui à une période charnière concernant ce matériel. En effet, le tracteur bénéficie encore d'une valeur de reprise particulièrement intéressante, alors même que des frais plus conséquents devront prochainement devoir être engagés pour assurer son maintien en parfait état de fonctionnement. Dans une logique de bonne gestion des finances communales, il apparaît donc pertinent d'envisager son renouvellement avant d'entrer dans un cycle de réparations et de dépenses importantes, tout en profitant de sa valeur de reprise actuelle. Les établissements Colinet proposent ainsi un tracteur Deutz d'occasion au prix de 82 000 euros HT, avec une reprise du tracteur New Holland à hauteur de 40 000 euros, soit une soulte de 42 000 euros HT pour la commune. Cette proposition permet ainsi de renouveler le matériel dans des conditions financières favorables, tout en évitant d'engager les quelque 16 000 euros de travaux de remise en état qui devront être nécessaires sur le tracteur actuel.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'acquisition du tracteur et la reprise de l'ancien auprès des Établissements COLINET.

Première décision modificative du budget principal 2026 de la commune

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique que le budget a été voté le 24 avril 2026. Pour permettre le renouvellement du tracteur, il convient d'alimenter l'opération 101. Il indique également que les études réalisées pour le centre technique municipal doivent être réintégrées dans l'opération 110 afin de permettre la récupération de la TVA, avec les écritures d'ordre correspondantes en dépenses et en recettes d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition et vote les nouveaux crédits en section fonctionnement et investissement.

Mise à jour de la longueur de voirie, intégration du Chemin de la Gimond

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente que la dotation globale de fonctionnement dépend notamment de la longueur de la voirie communale. Il rappelle la mise à jour des voies actée le 5 décembre 2025 et indique qu'il convient désormais de classer le chemin de la Gimond dans la voirie communale, portant le linéaire total à 24 125 ml.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tableau de classement et confirme la nouvelle longueur de voirie communale, dont 21 732 ml goudronnés et 2 393 ml non goudronnés.

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose que la réforme issue de la loi de finances 2026 fusionne les taxes sur les logements vacants et rend caduque la taxe actuellement en vigueur sur la commune à compter du 1er janvier 2027. Il précise qu'il est nécessaire d'instituer la nouvelle taxe avant le 1er octobre 2026 afin de lutter contre la vacance des logements. Il rappelle les dispositions de l'article 1406 bis du CGI, les critères d'assujettissement et le fait que les dégrèvements éventuels restent à la charge de la commune. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge le Maire de notifier la décision aux services préfectoraux.**

PLU : Arrêt du projet

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose que les études du Plan Local d'Urbanisme sont désormais achevées et que la concertation engagée depuis la prescription de 2021 a été pleinement respectée. Il précise que ce PLU est l'aboutissement de près de cinq années de travail mené pour la commune : un engagement important des élus, de nombreuses réunions, échanges, études, ajustements, ainsi que la mobilisation des services, des bureaux d'études et de l'ensemble des partenaires. Il souligne le respect dû au travail accompli par celles et ceux qui ont contribué à cette démarche, rappelant que derrière ce document se trouve l'avenir de la commune. Il indique que le projet de PLU est suffisamment abouti pour être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le bilan de la concertation, arrête le projet de PLU et décide de le transmettre aux personnes publiques associées, à la majorité : 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

Subvention exceptionnelle à l'association des Saint-Fêtards

Madame Valérie DA FONTE, 1^{ère} Adjointe, présente la demande de subvention exceptionnelle formulée par les Saint-Fêtard afin d'organiser un week-end de cohésion destiné à renforcer l'implication des jeunes. Elle souligne le dynamisme de cette association, qui anime régulièrement la commune, et précise que ce projet rassemble 28 jeunes, avec notamment des olympiades pour renforcer l'esprit d'équipe. Elle indique que les Saint-Fêtard souhaitent également montrer aux habitants l'usage concret des fonds communaux, notamment pour financer ce temps de cohésion. Compte tenu du coût de l'organisation, elle propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord, à l'unanimité, pour allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 euros à l'association Les Saint-Fêtards.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Nouvelle bibliothèque : un projet à réinventer ensemble

La municipalité a travaillé plusieurs mois sur un projet de nouvelle bibliothèque associée à la Maison d'Assistants Maternelles. Malgré des études poussées et un avant-projet solide, les financements espérés n'ont pas été obtenus. Le reste à charge pour la commune serait aujourd'hui trop élevé, ce qui ne permet pas de poursuivre le projet dans sa forme actuelle.

Pour autant, rien n'est abandonné. L'équipe municipale souhaite désormais imaginer une version plus simple, plus réaliste et mieux adaptée à Saint-Médard-en-Forez. Tout le travail déjà réalisé reste précieux : il servira de base pour construire la suite.

Ce projet représente l'avenir de notre bibliothèque et sera bâti en collaboration avec les bénévoles de la bibliothèque. Une nouvelle étape s'ouvre, plus modeste peut-être, mais pleinement en accord avec les besoins et les moyens de notre commune.

« Saint-Médard en fête » : une nouvelle énergie pour notre village

Saint Médard en fête, c'est le nouveau visage du Comité des Fêtes : une équipe qui veut rassembler, créer du lien et faire rayonner notre commune. L'association organise des moments conviviaux, des animations pour tous et participe au réseau national des Saint Médard de France pour découvrir d'autres communes portant le même nom.

Chacun peut y trouver sa place : aider ponctuellement, proposer des idées, participer aux événements ou représenter le village lors des rencontres nationales. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons organiser, partager et faire vivre Saint-Médard-en-Forez.

Envie de rejoindre l'aventure ? Faites-vous connaître auprès de la mairie ou des membres du bureau : Sébastien DESHAYES, Georges GIRAUD, Valérie DA FONTE, Claire TISSEUR, Cécile LE GRILL.

Saint Médard en fête : une identité, une ambition... et bientôt une belle équipe avec vous !

Les visites de convivialité : un nouveau service pour nos aînés

L'équipe municipale lance une nouvelle initiative pour renforcer le lien social : les visites de convivialité. L'objectif est simple : offrir aux personnes qui le souhaitent un moment agréable avec deux élus ou bénévoles, une fois par mois ou par trimestre.

Ces visites permettent de partager un café, jouer aux cartes, échanger des nouvelles du village ou faire une petite marche.

C'est gratuit, simple, sans démarche administrative, et chacun peut arrêter quand il le souhaite.

Vous aimeriez recevoir une visite ou connaissez quelqu'un à qui cela ferait plaisir ?

Contactez la mairie au 04 77 94 05 21, parlez-en à un élu, ou déposez vos coordonnées dans la boîte aux lettres.

Une belle façon de rompre la routine... et de faire vivre l'esprit de Saint-Médard-en-Forez.

Recensement citoyen



A vertical poster for the French Civic Census (Recensement citoyen). At the top, it asks 'BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT' with a French flag icon. Below this is a photo of a smiling young woman and a young man holding a smartphone. A banner below the photo reads 'OBLIGATION LÉGALE'. The poster is divided into sections: 'POUR QUI ?' (Tous les Français âgés de 16 ans), 'POUR QUOI ?' (Grâce au recensement : inscription d'office sur les listes électorales, convocation en JDC, possibilité de s'inscrire aux concours et examens, possibilité de passer le permis de conduire), and 'COMMENT ?' (Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr). A QR code is provided for more information, with a button '+ d'infos ici'. At the bottom, there are social media icons for Instagram (@arméesjeunesse), LinkedIn (Direction du service national et de la jeunesse), X (@DSNJeunesse), and YouTube (@SCAarmées).

**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU**

RECENSEMENT

OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

+ d'infos ici

INSTAGRAM
@arméesjeunesse

LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

X
@DSNJeunesse

YOUTUBE
@SCAarmées

MJC

Nous voici à mi-parcours des semaines d'essai de la MJC et il est temps de faire un premier point sur les inscriptions ! Certaines activités affichent déjà complet, notamment les cours d'arts plastiques. D'autres sont presque complètes : gym santé, gym dynamique et intense, ainsi que Pilates.

Même si la date limite des inscriptions est fixée au 16 octobre, nous vous invitons vivement à vous inscrire dès maintenant si une activité vous intéresse.

À l'inverse, certaines activités comptent encore trop peu d'inscrits et risquent malheureusement de ne pas être maintenues. C'est pourquoi nous avons vraiment besoin de vos retours rapidement ! Si vous envisagez de participer à une activité, merci de nous le faire savoir sans attendre et de confirmer votre inscription au plus vite. Cela nous permettra d'avoir une vision plus précise des effectifs et de prendre les bonnes décisions concernant le maintien des cours. Ne tardez pas : attendre le dernier moment pourrait malheureusement entraîner l'annulation d'une activité qui vous intéressait !

Petit rappel concernant les certificats médicaux : ils sont obligatoires uniquement pour les cours de gym dynamique et intense, si le certificat précédent date de plus de 3 ans.

Nous comptons sur votre mobilisation pour faire vivre les activités de notre MJC et permettre à cette nouvelle saison de démarrer dans les meilleures conditions !

Merci à toutes et à tous pour votre réactivité et votre engagement.

Delphine

Présidente de la MJC de Saint-Médard-en-Forez

Et si vous preniez un peu de temps pour créer ?

Cette année, la MJC vous propose de découvrir la poterie avec Ilke, une nouvelle activité qui ne demande qu'à prendre vie !

Que vous soyez adulte, enfant, senior, débutant ou simplement curieux, ces ateliers sont ouverts à tous.

Seul, en duo parent-enfant, entre amis ou entre générations : toutes les envies sont les bienvenues !

Pendant deux heures, Ilke vous accompagne dans la découverte du modelage et du façonnage de la terre.

Au programme : des tasses originales, des petits animaux rigolos, des coupelles, des objets décoratifs... et surtout le plaisir de créer quelque chose de ses propres mains !

La terre est fournie et aucune expérience n'est nécessaire.

Vous trouverez ci-joint quelques photos de réalisations pour vous donner un aperçu de ce qu'il est possible de créer.

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous pour faire démarrer cette activité !

Les inscriptions sont encore trop peu nombreuses et nous aimerions vraiment pouvoir maintenir ces ateliers tout au long de l'année.



Et si vous osiez faire du théâtre cette année ? 🎭

La MJC envisage de proposer une nouvelle activité, ouverte à tout public, animée par Virginie Pearson de L'EnVie d'Être.

Que vous soyez débutant, curieux ou comédien amateur, cet atelier vous invite à découvrir le théâtre dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Au programme : expression corporelle et vocale, jeux d'interaction, improvisations, exploration des émotions et petites scènes guidées.

L'occasion de prendre confiance, de développer sa créativité, de lâcher prise et surtout de prendre plaisir à jouer ensemble !



Les cours seraient proposés le samedi matin.

Cette nouvelle activité vous intéresse ? Nous avons besoin de vos retours !

Avant de nous lancer, nous souhaitons connaître le nombre de personnes intéressées afin de déterminer si cet atelier peut être mis en place.



Merci de nous faire part de votre intérêt en répondant par mail à delphine.niclou@gmail.com

N'hésitez pas à nous préciser si vous souhaitez participer en tant qu'adulte, inscrire votre enfant ou venir en famille.

Nous comptons sur vos retours pour permettre à cette nouvelle activité de voir le jour !



Stop aux dépôts sauvages : préservons notre village !

Ces sacs abandonnés ne sont pas anodins. Ils dégradent notre environnement, nuisent à l'image de Saint-Médard-en-Forez et mobilisent inutilement les services municipaux. Chacun peut agir pour garder notre commune propre : respectons les lieux, utilisons les points de collecte et signalons les dépôts irréguliers.

Un geste simple, un réflexe citoyen : préserver la beauté de notre village.



Dépôts sauvages au conteneur de Sagnelonge, le jeudi 17 septembre 2026

Avis de coupure d'eau

En raison de travaux sur le réseau d'eau potable pour améliorer le service, l'alimentation en eau sera interrompue ou subira une baisse de pression, **le Jeudi 1er octobre 2026 de 8 h 30 à 16 h.**

Secteurs concernés : Rue Froide, Route des Sagnes, Chemin et Impasse des Sagnes, Lotissement des Sagnes, Violeton, Moulin Feuillet, Chemin et Impasse de la Chaux.

En cas de force majeure, les travaux seront reportés au lendemain sans autre avis.

☎ Contact : Service des Eaux – 0 977 408 408 (numéro Cristal non surtaxé).

Recommandations aux habitants :

- ✚ Ne pas utiliser d'appareils ménagers pendant et juste après la coupure.
- ✚ Fermer le robinet d'arrêt général avant l'interruption.
- ✚ Vérifier les réducteurs de pression lors de la remise en service.

Des perturbations temporaires (impuretés, présence d'air, coups de bélier) peuvent survenir au redémarrage.

Repas ou Colis pour les aînés

Le courrier pour le repas et le colis de Noël va être distribué, si toutefois, des personnes ont été oubliées, merci de vous faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

Pour rappel, la Municipalité de Saint-Médard-en-Forez et les membres du CCAS ont le plaisir de vous convier au traditionnel rendez-vous de fin d'année destiné aux aînés du village, âgés de 70 ans et plus.

A noter que le repas est offert à toutes personnes seules ou en couple (même si l'un des deux n'a pas l'âge requis).

Nous vous invitons à un moment de convivialité et d'échange autour d'un bon repas.

Organisé à midi, ce rendez-vous chaleureux privilégie le plaisir d'être réuni en toute simplicité sans prolongation tardive.

Rendez-vous le samedi 14 novembre à partir de midi à la salle d'animation.



Le petit écho de la Com'

« De l'automne à l'hiver... »

Il est de coutume de guetter les signes d'un hiver précoce à travers ceux que la nature nous offre, à travers sa faune et sa flore.

En ce qui concerne la flore, tout le monde ou presque observe avec attention, lors de l'épluchage de l'oignon, le nombre de pelures. S'il y en a trois, préparez-vous à sortir les moufles les plus épaisses !

En Amérique du Nord, si l'épi de maïs présente une gousse épaisse et serrée, l'hiver sera rude et les soirées auprès du feu nombreuses.

Dans les Alpes et les massifs français, la tradition veut que si la gentiane jaune pousse très en altitude en fin d'été, l'hiver sera fort enneigé.

Passons à la faune : si vous avez la chance d'observer des écureuils, et si leur queue est particulièrement touffue, l'hiver sera froid et ils pourront profiter des grandes réserves de noisettes qu'ils auront constituées.

Les insectes sont aussi de bons indicateurs : si la fourmilière est très haute dès juillet ou si les nids de guêpes sont tout en haut des arbres, la neige sera abondante.

« Ne pensez pas à l'automne. Il viendra bien à temps, tout comme l'hiver. Profitez au contraire du bonheur que vous donnent les vrais beaux jours sous les grands arbres verts. »

Charles Trenet

